

## **3. Déroulement des matchs**

### **3.1. Composition des équipes**

**3.1.a)** Chaque équipe est composée de 2 joueurs et de 2 joueuses licenciés A respectant l'article 1 des règles

générales. Le cumul des classements Elo, estimés ou réels, de l'équipe doit être inférieur ou égal à 8000, s'il n'y a

que 3 joueurs, il doit être inférieur à 6000.

Si un joueur a déjà participé à une phase, en ayant réellement joué, il peut participer aux phases ultérieures, quelque

soit son Elo. S'il n'y a qu'une seule équipe engagée lors de la phase ligue, on considérera que ses joueurs ont

réellement joué.

Une équipe qualifiée peut dépasser la limite de 8000 points Elo uniquement si elle est composée **des mêmes joueurs**

ayant participé à une même phase **précédente**.

#### **3.1.b)**

- système Suisse: si deux joueuses ont une différence de classement Elo de plus de 100 points, la mieux classée doit

être placée devant la moins bien classée. En cas d'infraction, forfait administratif pour la (ou les) joueuse(s) ayant le

plus fort Elo.

- système Molter: la règle des 100 points ne s'applique pas.

**3.1.c)** Avant le début d'une phase, le capitaine remet une liste ordonnée de 6 joueurs maximum (3 joueurs et 3

joueuses maximum) respectant l'article 3.1b. Pour chaque match de la phase, il choisit 2 joueurs et 2 joueuses de

cette liste, sans en changer l'ordre et donne sa composition à l'arbitre.

**3.1.d)** Pour chaque match, une équipe a le droit de faire jouer au plus 1 joueur étranger (hormis les ressortissants

de l'Union Européenne résidant en France).

**3.1.e)** Lorsqu'un club a plusieurs équipes engagées, un joueur ou une joueuse ne peut jouer dans 2 équipes

différentes au cours d'une même phase, mais il peut participer dans une autre équipe de son club que la sienne dans

une phase ultérieure.

Le non respect des points 3.1.a),d),e) de cet article entraîne la perte du match 3-0 pour l'équipe fautive (4-0 de

points de parties). Le non respect du point 3.1.c) concernant le nombre maximum de 2 joueurs ou joueuses entraîne

un -1 (ou -2 si 2 fautifs) à la somme des points de parties pour l'équipe fautive. Il ne peut être inférieur à zéro.

FFE-Coupe de la parité – Texte voté en CD le 21/06/2015 C04-2/4

### **3.2. Forfaits**

Forfait sportif (voir règles générales).

Hormis pour la phase ligue, une équipe n'ayant pas l'intention de se déplacer, ou dans l'impossibilité d'aligner au

moins 3 joueurs, doit en avvertir l'organisateur, au plus tard l'avant veille du jour fixé par le match.

Tout club ne se conformant pas à ces prescriptions sera sanctionné d'une amende de 50€.

### **3.3. Cadence**

Cadence Fischer obligatoire de 50 minutes + 10 secondes par coup.